

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2333)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 40

présenté par

Mme Descamps, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, Mme Froger, M. Lenormand, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile et Mme Youssouffa

TITRE

Au titre, après le mot :

« sectaires »,

insérer les mots :

« , la désinformation dans le domaine de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter le titre pour inclure explicitement la lutte contre la désinformation dans le domaine de la santé qui constitue une des grandes avancées de ce projet de loi.